

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 4 Janvier 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BERNIARD, Maire.

Présents : M. Claude BERNIARD, M. Roger DEGAS, Mme Claire FONTAGNERES, M. Serge FOURTON, Mme Sophie MARTIN, M. Guy MOREAU, M. Michel PICONTO, Mme Véronique PUJOL, M. Eric BOUCHER, M. Denis LURTON, Mme Muriel SIBEYRE, Mme Chantal PERNEGRE, M. Philippe BRUNO, M. Allan SICHEL, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Fabienne OUVVARD, Mme Eliane SARNAC, Mme Béatrice EYZAT (arrivée à 20h05), M. Philippe POHER, Mme Véronique LATOURNERIE (arrivée à 20h15), M. Santiago COMPADRE, M. Laurent MOUILLAC (arrivé à 20h25), M. Emmanuel RUET, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU, Mme Virginie BUSTILLO.

Représenté(s) : M. Jean-Marie GAY (procuration à Guy MOREAU)

Excusé(s) : M. Jean-Pierre FABAREZ

Absent(s): M. Hoël BRU.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de M. Michel PICONTO, secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (05/12/2017) :

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'annuler le point suivant figurant à l'ordre du jour :

- Patrimoine : changement de nom de l'acquéreur de la Parcelle AI 1190

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour supprimer ce point à l'ordre du jour.

2018_1001_01 : FINANCES LOCALES

Demande de subvention DETR 2018 – Travaux d'extension club house, APS, bibliothèque

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet d'extension du club house, APS, bibliothèque. La dépense totale HT s'élève à 350 000 € et peut être subventionnée au taux de 35 % au titre de la DETR 2018.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la D.E.T.R. 2018 au taux maximum de 35 % pour réaliser les travaux d'extension club house, APS, bibliothèque

DEFINIT comme suit le plan de financement :

<u>DEPENSES</u>		
- montant H.T.	:	350 000 €
- montant TTC	:	420 000 €
<u>RECETTES</u>		
- Subvention au titre de la DETR 35 %	:	122 500 €
- Autofinancement	:	297 500 €

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 de la Commune.

2018_1001_02 : FINANCES LOCALES

Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018

Eric BOUCHER, Adjoint responsable des finances, rappelle à ses collègues que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, à liquider et à mandater des dépenses nouvelles d'investissement, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget de l'exercice, et ceci dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année précédente, non compris les crédits pour le remboursement de la dette.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement entre le 1^{er} janvier 2018 et le jour du vote du budget primitif 2018, dans les limites des crédits suivants :

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2017</u>	<u>Autorisations 2018</u>
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		
Non affecté	18 340.31 €	4 585 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		
Non affecté	597 030 €	149 257 €
TOTAL	615 370.31 €	153 842 €

2018_1001_03 : INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

Représentativité de la commune de Margaux-Cantenac au sein des groupes de travail de la Communauté de Communes Médoc Estuaire

Monsieur le Maire informe ses collègues que suite aux changements de délégations de certains Vice-Présidents et à l'élection du 10^{ème}, il est nécessaire de remanier 2 groupes de travail (GT) et de nommer les nouveaux délégués pour un 3^{ème}.

Il convient de désigner les membres (4 titulaires et 2 suppléants) représentant la commune des GT suivants, les autres restant inchangés :

- Développement économique (Président : Didier MAU)
- Equipement touristique/Développement et promotion touristique/Projets communautaires : conception-planification / Façade Estuarienne, Port de Lamarque (Président : Chrystal COLMONT)
- Urbanisme, Accessibilité, PLUi, Logement (Présidente : Martine VALLIER)

Actuellement :

- **Développement économique**
Titulaires : Allan SICHEL, Philippe BRUNO, Sébastien LARRIEU, Dominique POUILLOUX
Suppléants : Philippe POHER, Eric BOUCHER
- **Equipement touristique**
Titulaires : Allan SICHEL, Philippe BRUNO, Sébastien LARRIEU, Dominique POUILLOUX
Suppléants : Philippe POHER, Eric BOUCHER
- **Développement et promotion touristique / Projets communautaires : conception/planification**
Titulaires : Serge FOURTON, Claire FONTAGNERES, Denis LURTON, Dominique POUILLOUX
Suppléants : Allan SICHEL, Eric BOUCHER
- **Aménagement du territoire** (façade estuarienne, Port de Lamarque)
Titulaires : Sébastien LARRIEU, Laurent MOUILLAC, Jean-Marie GAY, Philippe POHER
Suppléants : Eric BOUCHER, Véronique LATOURNERIE
- **Urbanisme (SCOT, PLU, PLUI, PLH)**
Titulaires : Allan SICHEL, Philippe BRUNO, Sébastien LARRIEU, Dominique POUILLOUX
Suppléants : Philippe POHER, Eric BOUCHER
- **Accessibilité :**
Titulaires : Jean-Pierre FABAREZ, Dominique POUILLOUX

Suppléant : Serge FOURTON, Roger DEGAS

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres qui représenteront la commune de Margaux-Cantenac au sein de 3 groupes de travail de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, comme suit :

- Développement économique (Président : Didier MAU)

4 titulaires : Allan SICHEL, Philippe BRUNO, Sébastien LARRIEU, Dominique POUILLOUX
2 suppléants : Philippe POHER, Eric BOUCHER

- Equipement touristique/Développement et promotion touristique/Projets communautaires : conception-planification / Façade Estuarienne, Port de Lamarque (Président : Chrystel COLMONT)

4 titulaires : Denis LURTON, Allan SICHEL, Philippe BRUNO, Dominique POUILLOUX
2 suppléants : Philippe POHER, Serge FOURTON

- Urbanisme, Accessibilité, PLUi, Logement (Présidente : Martine VALLIER)

4 titulaires : Jean-Pierre FABAREZ, Allan SICHEL, Sébastien LARRIEU, Philippe BRUNO
2 suppléants : Roger DEGAS, Philippe POHER

Arrivée de Mme Béatrice EYZAT, à 20h05

**2018_1001_04 : INTERCOMMUNALITÉ – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ESTUAIRE
Evaluation des charges transférées - Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées – Approbation**

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport d'évaluation des charges transférées de la C.L.E.T.C. du 20 Mars 2017.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte de ce rapport d'évaluation des charges transférées de la CLETC.

2018_1001_05 : DOMAINE ET PATRIMOINE – OCCUPATION

Mise en souterrain de la ligne basse tension sur la parcelle communale AH 417 – « Quartier de la Gare », Rue du Maréchal Foch - Constitution d'une servitude de passage pour ENEDIS – Autorisation

Après avoir entendu les explications de M. MOREAU,

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- d'autoriser la société ENEDIS, à bénéficier d'une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée 000 AH 417 située au lieu-dit « Quartier de la Gare », Rue du Maréchal Foch, sur la commune de Margaux-Cantenac pour l'implantation d'une canalisation souterraine électrique.

- d'habiliter Monsieur le Maire, ou son représentant, à négocier au mieux et à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

- d'accepter que les représentants de ladite société pénètrent sur la parcelle communale précitée pour la réalisation des travaux, l'exploitation courante, l'entretien, voire la réparation de la canalisation.

- que cette autorisation de passage est accordée, vu son intérêt public, à titre gratuit.

2018_1001_06 : COMMANDE PUBLIQUE – Marché Public

**Extension et restructuration de la demi-pension à l'école de Margaux - Travaux
Lancement de la procédure et autorisation de signature du marché**

Suite à la présentation du projet lors du Conseil Municipal du 7 Novembre 2017, Monsieur le Maire informe ses collègues que les travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension de l'école de Margaux sont estimés à 314 500 € HT. Ces travaux sont décomposés en 9 lots.

Afin que le nouveau restaurant scolaire soit opérationnel pour la rentrée de septembre 2018, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- lancer la consultation d'entreprises

- signer tous les marchés correspondants ainsi que les modifications éventuelles en cours d'exécution

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à :
 - * engager la procédure de la passation du marché public
 - * signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce marché et aux modifications éventuelles en cours d'exécution

Arrivée de Mme Véronique LATOURNERIE, à 20h15

2018_1001_07 : COMMANDE PUBLIQUE

Agence technique départementale « Gironde Ressources » - Adhésion

Sensibilisé par l'augmentation des difficultés administratives, juridiques, techniques que les Collectivités rencontrent au quotidien, le Conseil Départemental a créé une agence technique départementale appelée « Gironde Ressources ». Cette agence a pour objectif d'accompagner les Collectivités dans leurs réflexions, leurs projets et les aider dans les problématiques rencontrées.

L'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que « *Le Département, des Communes et des Etablissements Publics Intercommunaux peuvent créer, entre eux, un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux Collectivités Territoriales et aux Etablissements Publics Intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier* ».

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources » ;

Considérant l'intérêt de la Collectivité pour l'existence d'une telle structure ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport et en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources »,
- décide l'adhésion de la Commune à « Gironde Ressources »,
- approuve le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale,
- désigne, pour siéger au sein de « Gironde Ressources » :
 - . Monsieur le Maire ou son représentant, titulaire
 - . Monsieur Eric BOUCHER, suppléant
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Plan Communal de Sauvegarde : Présentation projet d'organisation communale de crise

Monsieur Serge FOURTON présente au conseil municipal le projet d'organisation communale de crise réalisé par la commission sécurité, avec l'aide de Sandrine MOREAU et Pascal PEREA.

Une mise à jour du dossier est effectuée régulièrement (à chaque changement) par Sandrine MOREAU, notamment en ce qui concerne l'annuaire du personnel, des élus mais aussi des instances qui sont susceptibles d'intervenir en cas de déclenchement du PCS ; côté technique, l'inventaire des moyens est à jour, et est actualisé par Pascal PEREA.

Monsieur Serge FOURTON indique que le document devrait être finalisé en septembre 2018, et présenté en conseil municipal en octobre 2018.

Monsieur le Maire demande s'il y aura un exercice de prévu, afin que tout le monde soit préparé. Monsieur Serge FOURTON pense pouvoir organiser ce type d'exercice lors du 1^{er} trimestre 2019.

D'autre part, il précise qu'il va falloir prévoir au budget 2018 une formation à l'utilisation des extincteurs pour tous les collaborateurs ; à voir aussi l'achat de défibrillateurs, peut-être par le biais de la mutualisation avec la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

Arrivée de M. Laurent MOUILLAC, à 20h25

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu

*** Droit de Prémption Urbain**

N°DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
50/2017	M. Mme DANGLEANT Christophe	7 C Chemin de Péséou, Cantenac	bâti sur terrain propre	06/10/2017	renonciation
51/2017	M.Mme ADNOT Patrick	1 ter route du Matha	bâti sur terrain propre	10/11/2017	renonciation
52/2017	LASSINCE Jean-José- FARGES Gisèle	17 cours Pey Berland	bâti sur terrain propre	10/11/2017	renonciation
53/2017	SCI Kim représentée par Mme MALE-PION	avenue de la 5ème République, Cantenac	bâti sur terrain propre	06/10/2017	renonciation
54/2017	M.Mme GUIAUCHAIN Jean	2 rue Jacques Brel	bâti sur terrain propre	10/11/2017	renonciation
55/2017	M. CAMUS Fernand	chemin de Péséou, Cantenac	non bâti	09/10/2017	renonciation
56/2017	Consorts DOUAT	53 rue Corneillan	bâti sur terrain propre	16/11/2017	renonciation
57/2017	HUBERT Denise-DELILLE Jacques	Chemin de Moncabon, Cantenac	non bâti	16/11/2017	renonciation
58/2017	M.DESCOMBES Michel	avenue Jeanne d'Arc	non bâti	16/11/2017	renonciation
59/2017	consorts PENARD	Lieu-dit La Halle	bâti sur terrain propre	16/11/2017	renonciation
60/2017	CANBANNES Michel- BARROCHE Nosikaa	10 Chemin de la Garenne, Cantenac	bâti sur terrain propre	28/11/2017	renonciation
61/2017	M.DUMONTEUIL Guy	11 avenue de la 5ème République, Cantenac	bâti sur terrain propre	06/12/2017	renonciation
62/2017	M.Mme BARRIOL Hugo	Chemin de la Tuilerie, Cantenac	non bâti	08/12/2017	renonciation
63/2017	M.Mme BERNARD François	13 route du Port d'Issan, Cantenac	bâti sur terrain propre	08/12/2017	renonciation
64/2017	M.Mme HARISCAIN Jacques	10 Chemin de Péséou, Cantenac	bâti sur terrain propre	13/11/2017	renonciation
65/2017	Mme MICOUIN Marion	3 rue Montesquieu	bâti sur terrain propre	08/12/2017	renonciation

*** Autres Décisions prises - du 06.12.2017 au 09.01.2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

- 22.12.2017 : Contrats d'Assurance 2018-2021

- . Dommages aux biens – Groupama pour 3 049.00 € TTC en 2018
- . Responsabilité civile et Protection Juridique – SMACL pour 2 407.87 € TTC en 2018
- . Véhicules à Moteur – Groupama pour 2 669.00 € TTC en 2018
- . Protection fonctionnelle – SMACL pour 251.14 € TTC en 2018
- . Prestations statutaires – CNP pour un taux de 4.34 % en 2018

QUESTIONS DIVERSES :

- Collectif Info Médoc Pesticides : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Collectif Info Médoc Pesticides sera reçu par la commune de St Yzans de Médoc, dans le cadre de l'organisation d'une réunion d'information.

Monsieur le Maire souhaite quand même mettre en place une grande réunion environnementale liée à la culture en général ; il fait donc appel à Monsieur Allan SICHEL, pour la commission viticole et à Madame Fabienne OUVARD, pour la commission communication, pour organiser cette réunion.

Monsieur Allan SICHEL tient à préciser que cette réunion porte sur un dossier important. Il propose donc de lancer une équipe sur ce sujet, en association avec le syndicat viticole de Margaux et la commission communication. Il indique aussi que plus la filière viticole sera représentée, plus ce sera intéressant.

- Logos : 3 propositions de logos ont été déposés dans les boîtes mises à disposition aux administrés dans les accueils des 2 mairies. Il convient de prendre une décision très rapidement, afin de le faire réaliser par un graphiste professionnel, pour que la commune ait son logo courant 2018.

- Madame Fabienne OUVRARD informe le conseil municipal que l'inauguration du site virtuel est prévue fin janvier 2018.

Mmes Claire FONTAGNERES et Fabienne OUVRARD indiquent que la refonte des 2 sites internet doit être réalisée par Gironde Numérique.

- Cérémonie des vœux : vendredi 26 janvier 2018, à 19h, à la salle des fêtes de MARGAUX.

- Ecole : Madame Sophie MARTIN informe que les tableaux numériques ont été installés dans les 4 classes qui n'étaient pas équipées. Toutes les classes sont maintenant équipées.

- Communauté de Communes Médoc Estuaire : Monsieur le Maire tient à souligner l'importance de la CDC Médoc Estuaire et de tout ce qu'elle peut apporter aux communes. L'évolution de la CDC a été très rapide et les compétences supplémentaires qui ont été acquises au fil du temps ont généré l'augmentation des dépenses (équipements, masse salariale).

Il indique aussi que les agents de la CDC sont de grande qualité, et qu'il est important que les conseillers municipaux soient de fervents défenseurs de cette collectivité auprès des administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.